



Fonctionnaires inoperants, manque aux devoirs.

Par **xchange**, le **21/10/2009** à **19:41**

Bonjour, ma question est la suivante: je viens d'un pays ou il y a une racine latine dans le droit, donc je suppose qu'il y a des points en commun avec la France.

Est-ce qu'il existe l'encadrement ou figure légale de "manque aux devoirs de fonctionnaire publique". Chez nous ça s'appelle "incumplimiento de deberes de funcionario publico" et ça s'adresse aux fonctionnaires qui sont chargés de faire quelque chose, et ne la font pas ou la font très mal, et peine entre six mois et trois ans d'emprisonnement.

Merci beaucoup, je m'excuse pour les accents, mais il n'y a pas sur mon ordinateur.

X Change